JUSTICE EN-JEU Junior

MANUEL D'INSTRUCTIONS POUR L'ENSEIGNANT·E

Table des matières

Introduction à l'outil 4
Le poster de l'organisation de la justice en Belgique 4
Les grilles d'observation 4
Les liens vers le procès et le jugement. 4
Consignes pour la première partie 5
Introduction 5
Visionnage des vidéos 5
Débriefing du procès 6
Annexe 1 : Apports théoriques 8
Compétences des tribunaux en très bref ! 8
Schéma des cours et tribunaux 8
Compétences du tribunal de première instance 8
Droit civil ? Droit pénal? 9
Les protagonistes d'un procès en correctionnel 11
1. Les justiciables 11
2. Les protagonistes 11
Le déroulement d'un procès en correctionnel 12
Avant le procès : 12
Pendant le procès : 12
Après le procès : 12
Glossaire : 13
ANNEXE 2 : Lien avec les référentiels du tronc commun 14
Référentiel Education à la Philosophie et à la citoyenneté. Tronc commun 14
Les socles de compétences en éducation à la philosophie et à la citoyenneté 15
Les socles de compétences en français 15

Public cible	Groupe classe de 5ème, 6ème primaire ou du 1er degré de l'enseignement secondaire
Nombre	6 à 24 élèves.
Durée	2h de cours, idéalement à la suite et une après-midi au palais de justice.
Courte description	L'activité permet aux élèves de s'immerger dans le monde de la justice en visionnant une simulation de procès et, dans un deuxième temps, de participer à un jeu de rôles ; pendant lequel ils/elles endossent le rôle des protagonistes d'un procès.
Objectifs pédagogiques	Faire réfléchir à la nécessité de la justice Sensibiliser à la difficulté de juger Acquérir quelques connaissances nécessaires pour comprendre les bases de la justice en Belgique Comprendre le fonctionnement d'un procès (tribunal correctionnel)
Matériel	Tables amovibles pour travailler en petits groupes Photocopies des documents nécessaires Documents nécessaires pendant l'animation (voir consignes). Écran pour projection vidéo
Documents à télécharger	Consignes Procès fictif Jugement du procès fictif Documents élèves : - Grilles d'observation

INTRODUCTION À L'OUTIL

Ces documents vous sont envoyés car vous vous êtes inscrit·e au worshop « Justice en jeu junior », ils vous aideront à réaliser vous-même la première partie du workshop en classe. L'activité se déroule idéalement sur une journée, en matinée à l'école sous votre responsabilité et l'après-midi au Palais de justice avec un·e animateur·ice du service éducatif du BELvue qui prend en charge la préparation du jeu de rôle et l'interaction avec les magistrat·es.

Vous trouverez dans le lien wetransfer le matériel pour la réalisation de la partie 1:

Le poster de l'organisation de la justice en Belgique

Vous pouvez avant de projeter le procès fictif, donner une brève introduction sur les différentes cours de justice. Si vous n'êtes pas à l'aise avec cette matière, l'animateur·ice du BELvue commencera son intervention de l'après-midi par une explication sur les différentes cours de justice, les degrés d'infraction (contraventions, délits et crimes) et la différence entre le droit civil et le droit pénal)
Vous trouverez en annexe un apport théorique qui pourra vous aider pour cette partie.

Les grilles d'observation

Les grilles d'observation sont les documents à distribuer aux élèves avant de visionner le procès fictif. Elles sont réparties en fonction du nombre d'élèves (voir tableau p5: répartition des grilles d'observation selon le nombre d'élèves)

Les vidéos du procès et du jugement.

Vous trouverez en cliquant sur ces liens les deux vidéos nécessaires pour réaliser l'activité :

- Le procès : https://vimeo.com/362729286
- Le jugement : https://vimeo.com/361266466

Dans la réalité, en effet le jugement est donné plus tard (voire bien plus tard).

CONSIGNES POUR LA PREMIÈRE PARTIE

Introduction

Matériel nécessaire

- Grille d'observation
- Tableau sur l'organisation de la justice.

Durée

20 minutes

Description

1. Introduction de l'activité. Vous expliquez ce qu'est un procès au tribunal correctionnel, le rôle et la place de chacun des acteurs en présence (Juge – Procureur·e du Roi – Avocat·e de la défense – Avocat·e de la partie civile – Greffier·e – Prévenu·e – Victime).

➢ Voir annexe : Apports théoriques

2. Distribution aléatoire des grilles d'observation (le nombre de chacune des grilles d'observation à distribuer est défini par le tableau ci-dessous). Les grilles d'observation devront être complétées pendant le visionnage du film en observant deux protagonistes du procès.

Visionnage des vidéos

Matériel nécessaire

- Connexion WIFI
- Écran et ordinateur pour visionner le film

Durée

30 min

Description

1. Vous lancez le procès fictif : https://vimeo.com/362729286

Éventuellement, des pauses peuvent être effectuées durant le visionnage afin de s'assurer que les élèves suivent et comprennent le rôle de chacun des protagonistes, le déroulement du procès, et ce qui est demandé par les différentes parties.
Vous pouvez demander aux élèves s'ils/elles pensent le/la prévenu·e coupable ou non et ce qu'ils/elles trouveraient juste comme peine éventuelle.

2. L'enseignant·e lance le second extrait vidéo : le jugement https://vimeo.com/361266466

Débriefing du procès

Matériel nécessaire

Grilles d'observation complétées

Durée

30 min

Description

1. Les élèves s'assoient en groupes d'observation (tous les observateur·rices des mêmes protagonistes se mettent ensemble). Les élèves sont donc réparti·es en 4 groupes.

2. Vous résumez ensuite brièvement le procès au départ de ce qu'ont compris les élèves et leur demande de mettre leurs impressions en commun et de se mettre d'accord sur la façon de les communiquer au reste du grand groupe .

3. Chaque porte-parole donne les observations et impressions de son groupe.

4. Les autres élèves réagissent et posent des questions et vous menez le débat.

Tableau 1 : répartition des grilles d'observation selon le nombre d'élèves																			
Nb d'élèves / Rôles	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Juge / greffier·e	1	2	2	3	3	3	2	3	4	4	4	5	6	6	6	6	6	7	8
Procureur·e du Roi / Public	1	1	2	2	2	2	2	2	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Avocat·e de la défense / Prévenu.e	2	2	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4	5	6	6	6	6	6
Avocat·e de la partie civile / Victime	2	2	2	2	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	6	6	6

ANNEXE 1 : APPORTS THÉORIQUES

Vous trouverez ici quelques éléments théoriques sur la justice qui vous aideront à être plus à l'aise avec la première partie de l'animation. Il s'agit de vous apporter des précisions sur le tribunal correctionnel en particulier.

Compétences des tribunaux en très bref !

Schéma des cours et tribunaux

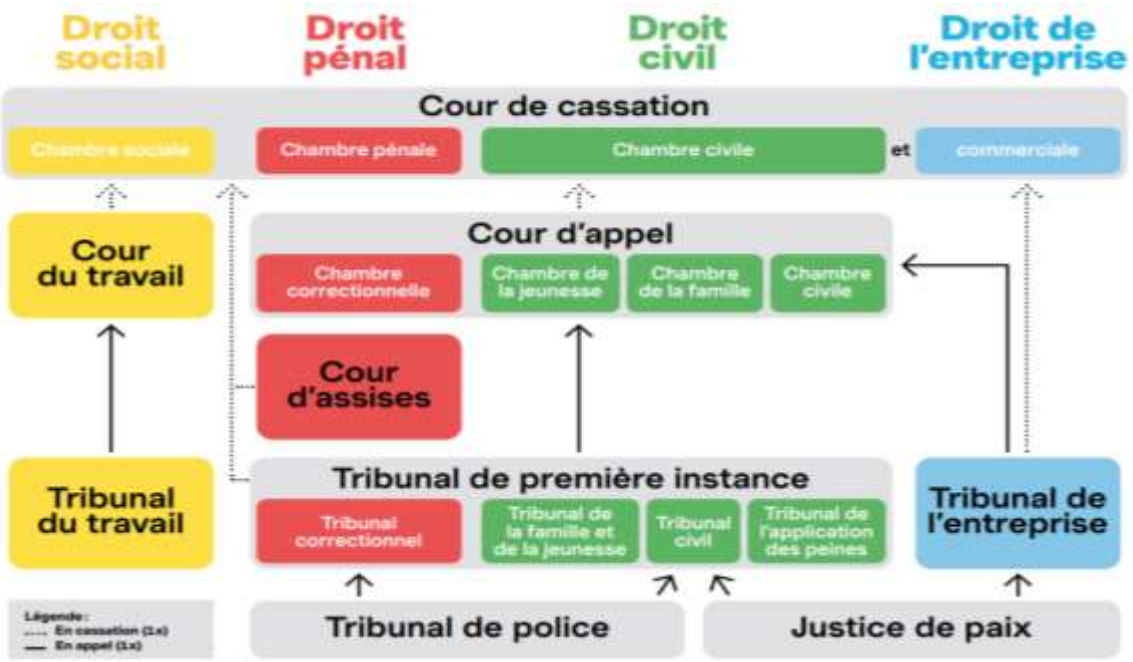

Compétences du tribunal de première instance

Le tribunal civil traite de toutes les affaires qui n'ont pas été attribuées expressément, par le législateur, à un autre tribunal.

Le tribunal correctionnel est chargé de juger tous les délits, tels que le vol, l'attentat à la pudeur, l'escroquerie, etc.

Le tribunal de la jeunesse traite de la plupart des affaires civiles et pénales concernant les mineurs.

Le tribunal de la famille est compétent pour prendre connaissance de tous les litiges de nature familiale (à quelques rares exceptions près).

Le tribunal de l'application des peines veille à l'exécution des peines suite à une condamnation.

Droit civil ? Droit pénal?

Le droit civil règle les relations de base entre les citoyen·nes.

Il s'agit ici notamment

- du statut de la personne (nom, domicile, nationalité, ...) : adoption, mariage et divorce, succession, ...
- du statut des biens (propriété, usufruit, ...), et des contrats (achat, location, ...)
- des responsabilités : responsabilité personnelle, responsabilité du fait des choses (chute de branches, par ex), responsabilité sans faute, etc.

En cas de litige, les justiciables peuvent s'adresser au juge de paix, au tribunal civil, et à la cour d'appel (chambre civile).

Le droit pénal définit les comportements interdits (= les infractions) et fixe les peines en cas d'infraction : amende, emprisonnement, saisie, ... Il peut aussi prévoir des peines alternatives (travaux d'intérêt général, par exemple) ou la médiation (accord entre la victime et le coupable pour le règlement des dommages, par exemple).

Les juridictions pénales sont les tribunaux de police, les tribunaux correctionnels et les chambres correctionnelles des cours d'appel. Chaque province (et Bruxelles) est dotée d'une cour d'assises, qui fonctionne avec un jury populaire. Elle est compétente pour les crimes, les délits politiques et les délits de presse.

Les infractions

Une infraction est un acte ou un comportement interdit par la loi, et pour lesquels une peine est prévue. Les infractions sont divisées en 3 catégories selon leur gravité : les contraventions, les délits et les crimes

Infraction	Contravention	Délit	Crime
Type de peine	Peine de police	Peine correctionnelle	Peine criminelle
Où cela est-il jugé ?	Tribunal de police	Tribunal correctionnel	Cour d'assises
Quelle peine peut être prononcée ?	- emprisonnement de 1 à 7 jours - amende de 1 à 25€ (à multiplier par 8) - peine de travail de 20 à 45 heures	- emprisonnement de 8 jours à 5 ans - amende de 26€ ou plus (à multiplier par 8) - peine de travail de 46 à 300 heures	- emprisonnement (réclusion) de 5 ans minimum - amende de 26€ ou plus (à multiplier par 8*)
Exemples	- destruction du bien d'autrui - tapage nocturne	- vol, fraude - homicide involontaire	- homicide volontaire - meurtre - assassinat
Attention	Le tribunal de police est compétent pour toutes les infractions de roulage, quelle qu'en soit la gravité (y compris avec homicide involontaire)		
Le tribunal de la jeunesse juge également les contraventions, les délits et les crimes commis par des mineurs (moins de 18 ans)			
* décimes additionnels : pour tenir compte de l'inflation, les amendes sont multipliées par un coefficient fixé par la loi. Actuellement, les amendes sont multipliées par 8 >> une amende de 100 € → 800 €			

Les protagonistes d'un procès en correctionnel

Dans un procès, on distingue les justiciables : ceux et celles pour qui « la justice est rendue » et les protagonistes : ceux et celles qui ont la charge de « rendre la justice ».

1. Les justiciables

la victime (qui a subi un préjudice), ou partie civile ET le/la prévenu·e

Les justiciables peuvent se faire conseiller, défendre et même représenter par un·e ou plusieurs avocat·es. Le choix de l'avocat·e est libre.

2. Les protagonistes

Les principaux protagonistes sont les magistrat·es

Parfois, il y a un ou plusieurs expert·es, désigné·es par le tribunal pour l'informer.

Il y a aussi les témoins, qui rapportent sous serment ce qu'ils/elles savent.

Chaque tribunal dispose d'un greffe. Le/la greffier·e accomplit les tâches administratives et prête assistance au juge.

On distingue :

- La magistrature assise : ce sont les juges.
- La magistrature debout : ce sont les procureurs ; ils représentent la société. On dit aussi « le ministère public » ou « le parquet ».

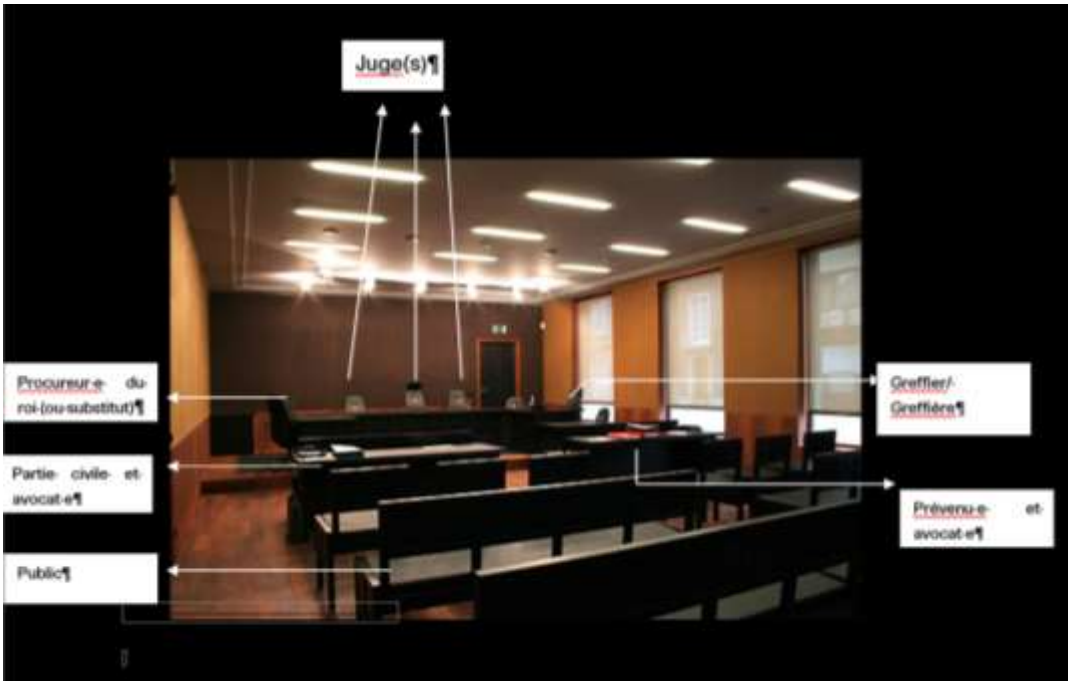

Le déroulement d'un procès en correctionnel

Voici de manière schématique le déroulement d'une procédure pénale :

Avant le procès :

Le/la procureur·e mène une enquêté appelée information judiciaire

Ou

Le/la juge d'instruction prend la direction de l'enquête et c'est alors une instruction judiciaire.

Pendant le procès :

Après le procès :

Ultérieurement (souvent dans les 15 jours), le tribunal se prononce sur la culpabilité du/de la prévenu·e : il l'acquitte ou lui inflige une peine.

Le/la juge peut prononcer une peine effective ou accorder la suspension du prononcé ou le sursis quant à l'exécution de la peine.

Glossaire :

Acquittement : le/la juge estime que les faits imputés ne constituent pas une infraction.

Suspension du prononcé : Le :la juge estime que la personne est coupable pais estime qu'il vaut mieux ne pas la condamner.la personne coupable ne pourra pas commettre d'infraction pendant un à cinq ans.

Sursis : le/la juge condamne le/la prévenu·e et inflige une peine mais décide de reporter son exécution pour une période déterminée. Ce délai d'épreuve peut varier d'un an à cinq ans selon les faits.

ANNEXE 2 : LIEN AVEC LES RÉFÉRENTIELS DU TRONC COMMUN

Référentiel Education à la Philosophie et à la citoyenneté. Tronc commun

Attendus					
	P5	P6	S1	S2	S3
5. S'OUVRIR À LA PLURALITÉ DES CULTURES ET DES CONVICTIONS	Reconnaitre la pluralité des valeurs et des règles.	Reconnaitre la pluralité des valeurs et des règles.	Interroger la pluralité des valeurs et des règles.	Interroger les normes qui permettent la pluralité des valeurs.	Interroger les normes qui permettent la pluralité des valeurs.
Savoir-faire					
connaitre le rôle et la pluralité des normes.	Questionner ce qui différencie les usages, les règles de vie, les lois.	Questionner ce qui différencie les usages, les règles de vie, les lois.	Expliciter les différentes catégories de normes morales et légales	Expliciter les différentes catégories de normes morales et légales	Expliciter les différentes catégories de normes morales et légales
Savoirs					
Règle-loi-norme	Questionner expliciter.	Questionner expliciter.	Questionner expliciter.	Conceptualiser Problématiser	Conceptualiser Problématiser
6. COMPRENDRELES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE	Questionner ce qui caractérise les pratiques démocratiques	Questionner ce qui caractérise les pratiques démocratiques	Questionner ce qui caractérise les démocraties.	Questionner ce qui caractérise les démocraties	
Savoir-faire					
Reconnaitre tout citoyen comme auteur et bénéficiaire de la loi et comme sujet de droit.	Se reconnaitre comme citoyen, auteur et bénéficiaire de la loi.	Se reconnaitre comme citoyen, auteur et bénéficiaire de la loi.	Questionner le concept de souveraineté populaire (citoyen auteur et bénéficiaire de la loi).	Problématiser les souverainetés populaire et nationale.	Expliquer ce qui caractérise souveraineté populaire, souveraineté nationale et supranationale.
Savoir					
Règle-loi-norme	Questionner expliciter.	Questionner expliciter.	Questionner expliciter.	Conceptualiser Problématiser	Conceptualiser Problématiser

Les socles de compétences en éducation à la philosophie et à la citoyenneté

Construire la citoyenneté dans l'égalité en droits et en dignité

Comprendre les principes de la démocratie

Reconnaitre* tout citoyen comme auteur et bénéficiaire de la loi
Expliquer l'égalité devant la loi

Se reconnaitre, soi et tous les autres, comme sujets de droit

Exercer ses droits et ses devoirs dans le respect des autres

Les socles de compétences en français

Lire

Orienter la lecture en fonction de la situation de communication
Élaborer des significations
Dégager l'organisation d'un texte à dominante argumentative : détecter une prise de position clairement affirmée et des arguments qui l'appuient

Parler

Orienter sa parole et son écoute en fonction de la situation de communication
Élaborer des significations
Assurer et dégager l'organisation et la cohérence* du message
Utiliser et identifier les moyens non verbaux